



Les participants au camp de ski 2012 à Chandolin/St-Luc VS



Quoi de neuf à Matran ?

L'assemblée communale aura lieu le mercredi 16 mai 2012. Le Conseil communal invite les citoyennes et citoyens de Matran à y participer en nombre. L'assemblée devra notamment accepter les comptes 2011, tels que nous vous les présentons dans ce 41^{ème} numéro de Matr'en cause. Les comptes 2011 sont bons, respectant le budget préparé par l'ancien Conseil et dégageant un bénéfice, avant amortissements extraordinaires, d'un peu plus de Fr. 100'000.-. Les autres objets figurant au tractanda de l'assemblée sont présentés individuellement dans les pages suivantes.

Concernant les informations générales, nous souhaitons au préalable la cordiale bienvenue aux résidents et au personnel du Foyer de Bouleyres de Bulle. En effet, la Maison St-Joseph accueille depuis la mi-avril une quarantaine de résidents de ce Foyer pendant les travaux de rénovation de leur Résidence. La durée de leur séjour est estimée à un peu plus d'une année.

Au niveau des travaux conséquents pour notre commune, la nouvelle installation de gestion de notre réseau d'eau vient d'être mise en service. Cette installation contrôle en permanence nos pompages, nos réservoirs et notre approvisionnement extérieur. D'autre part, la deuxième étape de la réfection de l'éclairage public aura lieu à la fin de l'été. Une cinquantaine de candélabres seront pourvus de la dernière technologie, permettant ainsi un éclairage plus efficace et des économies d'énergie.

La réfection de la "Place rouge" de la place de sport et la pose d'un nouveau revêtement à la halle de sport auront lieu durant les vacances d'été. Concernant le sol de la halle de sport et suite à l'intervention d'un citoyen lors de la dernière assemblée, le Conseil communal a effectué un test en autorisant le déroulement de deux lotos sans mettre les protections de sol habituelles. Test non concluant, d'importantes marques sont en effet apparues. Ces protections devront dès lors toujours être mises en place lors des manifestations. Le Conseil communal se renseigne toutefois auprès d'autres communes pour trouver une solution afin de faciliter la pose et l'enlèvement de ces protections.

Comme vous le savez, la commune a mis en place ces dernières années de nombreux services à la population. A notre sens, certains sont trop peu utilisés. Nous pensons notamment aux repas à domicile, service principalement à disposition des aîné(e)s et personnes à mobilité réduite, même provisoirement lors de leur convalescence après un séjour hospitalier. Nous profitons de vous rappeler que le site www.matran.ch contient de nombreuses informations. Chaque mois, notre site reçoit une moyenne de 1'700 visites (1'100 visiteurs différents) qui consultent environ 8'000 pages. Chaque mois, la page la plus consultée est, depuis la création des statistiques en 2008, celle qui indique la disponibilité des cartes CFF, suivie par celle qui contient les horaires de l'administration communale.

Le Conseil communal

Assemblée communale du 16 mai 2012: convocation en page 3

Sommaire

Quoi de neuf à Matran ?	1
Sommaire	2
Convocation à l'assemblée communale	3
Comptes 2011	4
Comptes de fonctionnement 2011 Comptes d'investissement 2011	5
Bilan Adoption d'un règl. sur le droit de cité communal .	6
Installation de panneaux photovoltaïques Modification du règl. comm. promotion énergie. . .	7
Adoption des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)	8
Fermeture de la route du Madelain Votations: informations	9
Agglomération de Fribourg	10
Fenêtres de l'Avent Cartons du cœur Bibliothèque de l'école de Matran	11
Devoirs surveillés Colonie de Matran 2012	12

Prochaine parution: septembre 2012

Administration communale Tél. 026 402 12 12
Rte de l'École 6 Fax 026 401 08 70
1753 Matran E-mail: commune@matran.ch
Site Internet: www.matran.ch



Impressum

Matr'en cause

Parution 3 fois par année

Case postale 76

1753 Matran

Editeur:

Commune de Matran

Coordination:

Administration communale

Josiane Mettraux

Photos:

Commune de Matran

Impression:

Imprimerie St-Paul

1700 Fribourg

Tirage:

800 exemplaires

Convocation à l'assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Matran sont convoqués en assemblée communale pour le

**mercredi 16 mai 2012 à 20h00
à la salle communale de Matran.**

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2011 (ce PV ne sera pas lu; il est à disposition ou peut être commandé au bureau communal).
2. Comptes 2011, rapport de l'organe de révision et préavis de la commission financière.
3. Modification du budget des investissements 2012
 - principe et financement
 - installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de l'école.
4. Adoption d'un règlement sur le droit de cité communal.
5. Modification du règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables.
6. Adoption des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS).
7. Informations du Conseil communal.
8. Divers.

Le Conseil communal

Commande de documents relatifs à l'assemblée communale

Le PV, les comptes, les règlements des points 4-5 et les statuts du point 6 sont disponibles sur notre site Internet: www.matran.ch (rubrique Documentations/Assemblées communales/Documents concernant l'assemblée du 16 mai 2012) ou peuvent être commandés à l'adresse E-Mail: commune@matran.ch ou auprès de l'administration communale.

Nom et prénom:.....

Adresse:.....

Veuillez m'envoyer les documents suivants:.....

.....

Prière de retourner ce bulletin de commande à l'administration communale, Rte de l'Ecole 6, 1753 Matran.

Comptes 2011

Les comptes 2011 bouclent, avant amortissement extraordinaire ou affectation à la réserve, avec un bénéfice de Fr. 111'818.42 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 2'500.-. Il s'agit d'un bon résultat, tant du point de vue financier qu'au niveau du respect du budget. Le Conseil communal a procédé à des amortissements extraordinaires de Fr. 107'610.-. Ainsi le bénéfice final se monte à Fr. 4'208.42.

D'une manière générale, très peu d'éléments marquants sont à signaler. Nous remarquons toutefois que le service de l'eau potable est toujours déficitaire malgré l'augmentation conséquente des tarifs.

Comptes des investissements

Au niveau des investissements, l'excédent des charges se monte à Fr. 443'074.39. Le détail des comptes d'investissement se trouve en page 5 du Matr'en cause. D'autre part, nous faisons le point sur les différents investissements, notamment ceux dont le décompte final a été établi.

Passage sous l'autoroute, mise à ciel ouvert du ruisseau de la Tire et conduite Pré du Château. L'assemblée communale du 14 avril 1997 avait voté un crédit d'investissement de Fr. 60'000.- et celle du 21 avril 2004 un crédit de Fr. 495'000.-. Les travaux ont eu lieu en 2006. Après quelques soucis, notamment pour récupérer les subventions promises, les travaux ont finalement coûté respectivement Fr. 64'752.85 et Fr. 476'276.79.

La vente des terrains de la Fenetta a rapporté à la commune la somme de Fr. 1'464'207.00. Dans le détail, l'assemblée avait voté un premier crédit de Fr. 490'000.- (18 décembre 2001), puis un complément de Fr. 80'000.- (16 décembre 2009), soit un total de Fr. 570'000.-. Les travaux ont finalement coûté Fr. 559'190.40. Pour la vente des terrains, l'assemblée a accordé une délégation de compétence au début de chaque législature. Le Conseil communal avait pour mandat de vendre les terrains à

un prix moyen de Fr. 200.- par m². Contrat rempli puisque tous les terrains ont été vendus dans une fourchette de prix allant de Fr. 210.- à 240.- selon l'emplacement de la parcelle. Au total, la vente des terrains a rapporté Fr. 2'023'397.40, d'où le bénéfice de Fr. 1'464'207.00.

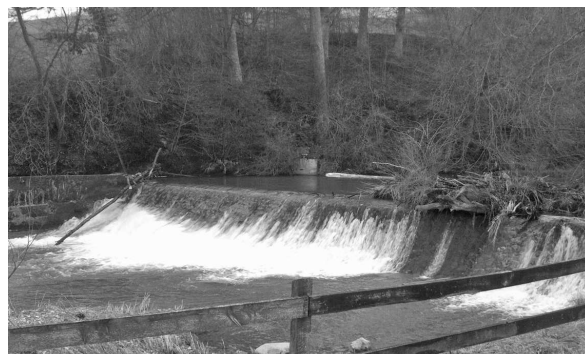
Au niveau des transports et communications, l'aménagement du carrefour de la Pâla a finalement coûté Fr. 138'449.40 pour un budget de Fr. 145'000.- voté en 2008.

La réfection des routes de l'Ecole et l'Arney est revenue à Fr. 56'970.70, alors que le budget prévoyait Fr. 60'000.- (crédit voté en 2010).

La réfection du collecteur de la route des Préalpes est revenue à Fr. 52'328.85 pour un budget de Fr. 60'000.- voté le 14 décembre 2010. Les deux investissements du cimetière, Fr. 80'000.- voté en 2005 et Fr. 270'000.- en 2008, ont coûté finalement Fr. 224'719.10 (50 % à charge de la commune d'Avry).

Enfin, les investigations menées au Pré de la Glâne (Fr. 30'000.- voté le 14 décembre 2010) ont coûté Fr. 24'163.90. A ce sujet, le rapport final du bureau mandaté conclut que le faible débit des eaux de percolation ne peut influencer la qualité des eaux de la Glâne. Il n'y a dès lors pas de risque concret à attendre pour une atteinte à la qualité des eaux de surface. Le site ne nécessite donc ni assainissement, ni surveillance.

Le Conseil communal



La Glâne à Matran

Comptes de fonctionnement 2011

	Comptes 2010		Budget 2011		Comptes 2011	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	1'006'537.11	609'725.80	1'161'100.00	696'900.00	1'089'650.63	577'880.10
Ordre public	71'122.70	42'501.80	91'700.00	64'500.00	134'994.45	91'074.80
Enseignement et formation	1'989'299.64	27'009.00	2'049'800.00	19'700.00	1'981'218.81	28'502.50
Culture et loisirs	265'232.27	10'783.80	284'100.00	11'000.00	269'166.75	11'286.50
Santé	440'145.90	7'773.55	467'300.00	8'500.00	464'921.20	5'303.20
Affaires sociales	745'845.10	61'049.05	786'500.00	49'000.00	687'598.60	49'519.95
Transports et communications	475'980.30	19'687.00	559'800.00	19'000.00	542'115.74	20'100.00
Protect. et aménag. de l'envir.	628'966.37	445'039.29	697'800.00	598'900.00	653'051.63	568'264.15
Economie	23'998.20	2'922.30	25'900.00	3'000.00	29'697.84	1'721.65
Finances et impôts	2'407'484.21	6'832'468.84	645'300.00	5'296'300.00	937'972.96	5'440'944.18
Totaux fonctionnement	8'054'611.80	8'058'960.43	6'769'300.00	6'766'800.00	6'790'388.61	6'794'597.03
Excédents charges produits fonctionnement		4'348.63		2'500.00	4'208.42	

Comptes d'investissement 2011

Comptes de charge

Construction d'un bâtiment AES	402'791.70
Participation à l'élargissement du chemin de la Cornache	133'834.35
Liaison piétonne le long de la route cantonale	1'651.30
Aménagement d'un giratoire à la Pâla	51'971.50
Réfection routes de l'Arney et de l'Ecole	56'970.70
Raccordements secondaires eau potable	15'715.65
Passage sous l'autoroute Fenetta (EP-EU)	8'577.14
Remplacement système Rittmeyer	36'450.00
Réfection du collecteur de la route des Préalpes	52'328.85
Réfection mur du cimetière et columbarium	3'443.20
Investigations assainissement Pré de la Glâne	24'163.90
Révision du PAL	6'298.85
Infrastructures terrain Fenetta 2 ^{ème} étape	4'392.40
Total	798'589.54

Comptes de produits

Participation de tiers pour le chemin de la Cornache	148'080.95
Taxes de raccordements eau potable	42'481.05
Subv. cant. pour passage sous autoroute	115'791.35
Taxes de raccordements eaux usées	35'992.25
Participation de la commune d'Avry pour le cimetière	12'359.55
Vente de terrain à la Fenetta	810.00
Total	355'515.15

Récapitulation

Total de charges	798'589.54
Total de produits	355'515.15
Excédents des charges d'investissement	443'074.39

Bilan

	Situation au 01.01.2011	Situation au 31.12.2011
Actif		
Disponibilités	264'456.71	305'873.37
Débiteurs	2'508'856.46	2'228'705.42
Placements	1'068'286.10	1'175'331.20
Actifs transitoires	349'359.36	436'448.60
Patrimoine administratif	3'464'931.38	3'420'580.43
Prêts et participations permanentes	9.00	9.00
Total de l'actif	7'655'899.01	7'566'948.02
Passif		
Engagements courants	219'596.84	303'375.18
Dettes à court terme	6'336.45	5'114.40
Dettes à moyen et long terme	1'300'125.00	1'250'159.25
Engagement envers des entités particulières	22'896.20	22'958.65
Provisions	223'269.90	223'269.90
Passifs transitoires	267'394.35	194'065.85
Réserves	2'380'863.65	2'328'379.75
Fortune	3'235'416.62	3'239'625.04
Total du passif	7'655'899.01	7'566'948.02

Adoption d'un règlement sur le droit de cité communal

Comme vous le savez, la procédure de naturalisation au niveau communal a été modifiée depuis le 1^{er} janvier 2009. En effet, ce n'est plus l'assemblée communale qui est compétente pour octroyer le droit de cité, mais le Conseil communal sur préavis de la commission communale des naturalisations.

En l'occurrence, cette dernière a jugé judicieux de préparer un projet de réglementation. En effet, la commission a estimé qu'il était opportun qu'un cadre légal soit mis en œuvre, afin notamment de respecter le principe d'égalité de traitement dans l'analyse des dossiers déposés et par souci de transparence. Ce projet de réglementation a été présenté à l'exécutif et a ensuite été adressé à l'autorité cantonale compétente dans le but d'établir un examen préalable. Ayant reçu un préavis d'examen préalable favorable, le Conseil communal a décidé de soumettre ce règlement à l'assemblée com-

munale matranaise (le règlement se trouve sur notre site internet www.matran.ch, sous la rubrique: Documentations/Assemblées communales/Documents concernant l'assemblée du 16 mai 2012, ou peut être commandé à l'aide du coupon de la page 3).

Par conséquent, le Conseil communal de Matran vous propose d'adopter le règlement communal sur le droit de cité communal tel qu'il vous est soumis.

Le Conseil communal



Installation de panneaux photovoltaïques

En 2009, la commune a installé des panneaux photovoltaïques sur la halle de sport. La baisse des prix de ces panneaux, l'évolution de la technologie et le changement de stratégie de la Confédération suite à la catastrophe de Fukushima incitent le Conseil communal à poursuivre son effort en faveur des énergies renouvelables.

Pour se rendre compte de la baisse des prix en la matière, l'assemblée communale avait voté en décembre 2008 un crédit de Fr. 350'000.- pour équiper la halle de sport de panneaux photovoltaïques de 250 m², et ce sur la base de devis en sa possession à ce moment-là. Installés en juin 2009, les panneaux avaient finalement coûté près de Fr. 250'000.-. Pour une surface de 460 m², l'installation de panneaux sur l'école reviendrait actuellement à Fr. 250'000.-. A relever que la production d'électricité supposée de ce nouveau projet serait de 71'000 kwh contre 29'000 kwh à la halle de sport.

Il n'est pas dans les habitudes du Conseil communal de demander des crédits d'investissements lors des assemblées des comptes, sauf urgence et/ou cas exceptionnel. Dans ce cas, il est primordial pour le Conseil communal d'obtenir une décision rapidement. En effet, la Confédération, par l'entremise de Swissgrid, subventionne ce genre de projets en achetant l'électricité produite à un prix supérieur au marché. Or ce prix d'achat diminue au fur et à mesure que les prix des installations baissent. Ainsi, le courant produit à la halle de sport est acheté au prix de Fr. 0,68 par kwh. Le prix d'achat, pour un projet accepté par Swissgrid actuellement, est de Fr. 0,42 par kwh (prix d'achat sans subvention Fr. 0.15), mais ce prix va certainement baisser durant les mois à venir.

Le Conseil communal vous demande l'octroi d'un crédit de Fr. 250'000.- financé par des limites de crédit disponible et son amortissement futur par la vente d'électricité.

Le Conseil communal

Modification du règlement communal pour la promotion de l'économie d'énergie et des énergies renouvelables

L'assemblée communale du 16 décembre 2009 avait accepté le règlement cité en titre. Pour rappel, ce règlement communal de durée limitée (2010-2015 avec prolongation possible jusqu'en 2020) complète les offres d'encouragement existantes dans le domaine.

Le règlement prévoit un montant annuel de Fr. 20'000.- à distribuer sous forme de subventions. Si en 2010 le montant a été totalement utilisé, la commune a versé en 2011 à titre de subventions Fr. 13'323.20.

Toutefois, l'évolution de la technologie et des prix ne va pas sans poser certains problèmes pour l'application du règlement. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal demande à l'assemblée de modifier le règlement voté en 2009. La seule modification concerne l'article 4 avec la création d'un nouvel alinéa qui aurait la teneur suivante : "Le Conseil communal est également compétent pour adapter la liste des mesures subventionnables du tableau annexé en fonction de l'évolution des connaissances techniques et de la politique incitative en matière d'économie d'énergie et de développement des ressources renouvelables".

L'évolution de la technologie et des prix nécessite une adaptation régulière de ce tableau. A titre d'exemple, nous avons été contraints de refuser une subvention pour la pose de capteurs solaires dont la dimension était inférieure à la surface minimale de 5 m² prévue dans le tableau. En 2009 en effet, il était utopique qu'une surface de capteurs solaire de moins de 5 m² puisse être suffisante pour un ménage de 2 personnes, mais ce n'était déjà plus le cas en 2011. De même, un vélo électrique coûtait près de Fr 4'000.- en 2009 lors de l'élaboration du règlement, alors qu'en 2011 certains vélos électriques étaient vendus moins de Fr. 1'000.-. Si une subvention de Fr. 400.- était justifiée en 2010, ce ne sera plus le cas dans les années à venir avec la baisse des prix.

Ce règlement, ainsi que le tableau des mesures subventionnables, figurent sur notre site Internet (voir p. 3) ou sont à disposition au bureau communal.

Le Conseil communal

Adoption des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS)

Bon vent à l'ARS!

Pourquoi une Association Régionale Sarine (ARS)?

Vous trouverez les statuts ainsi que le message les accompagnant sur le site de la commune (voir p. 3). L'administration tient à disposition de ceux qui le souhaitent des exemplaires papiers.

La Sarine compte la plus forte population et le plus grand nombre de communes du canton. Elle est pourtant le seul district à ne pas disposer d'une association régionale regroupant l'ensemble des communes.

L'absence de structure formelle à l'échelle du district rend difficile la mise en place d'une stratégie régionale de développement et la réalisation de projets d'intérêt commun à toutes les communes du district.

Durant l'été 2009, un groupe de travail "Infrastructures régionales" a approfondi la question du financement des infrastructures d'intérêt régional. En conclusion à son rapport du 19 octobre 2009, le groupe de travail a recommandé la création rapide, à l'échelle de la Sarine.

Les collaborations actuelles "sectorielles, informelles ou limitées géographiquement" ne permettent pas l'élaboration d'une véritable stratégie régionale de développement et la réalisation rapide de projets d'intérêt commun à la population de l'ensemble du district.

La création d'une association régionale vise à combler ce manque en fédérant les principaux acteurs régionaux (Préfet, autorités communales, députés) au sein d'une seule et même entité.

Les communes membres sont réparties en quatre secteurs :

Secteur 1:
Fribourg

Secteur 2:
Ceinture: Villars-sur-Glâne, Givisiez, Granges- Paccot, Corminboeuf.

Secteur 3:
Sarine Nord et Sarine Ouest: Autafond, Autigny, Avry, Belfaux, Chénens, Chésopelloz, Corserey, Cottens, Grolley, La Brillaz, La Sonnaz, Matran, Neyruz, Noréaz Ponthaux, Prez-vers-Noréaz.

Secteur 4:
Haute Sarine: Marly, Hauterive, Farvagny, Rossens, Le Glèbe, Corpataux, Vuisternens-en-Ogoz, Le Mouret, Treyvaux, Ependes, Arconciel, Ferpicloz, Pierrafortscha, Senèdes, Villarsel-sur-Marly.

L'association a pour but de:

- Promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement.
- Participer financièrement à la réalisation des infrastructures d'intérêt régional.
- Représenter les intérêts des communes de la Sarine auprès des autorités et de toute autre institution publique ou privée pour les objets pour lesquels elles n'ont pas explicitement délégué cette compétence, en particulier pour la réalisation des tâches découlant de la politique régionale de la Confédération et du canton.

Le Conseil communal recommande l'acceptation de ces statuts.

Le Conseil communal

Fermeture de la route du Madelain et

“Ouverture de la route du Champ”

Dans le cadre du PAD “La Fenetta”, nous avons projeté la fermeture de la route du Madelain afin de séparer le trafic de la zone résidentielle de celui de la zone artisanale et commerciale. C'est chose faite...

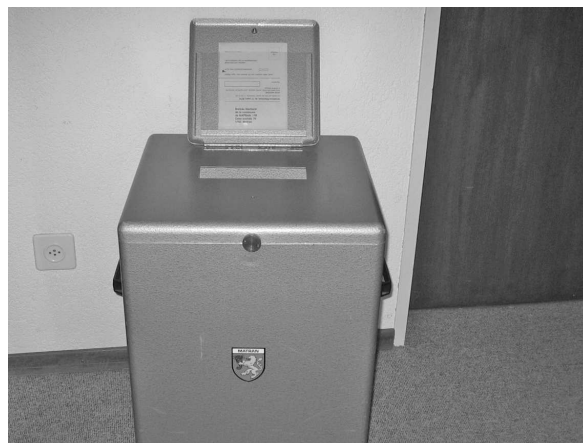
Nous tenons vraiment à remercier les citoyens et citoyennes qui, par leur patience et leur compréhension, ont permis la poursuite des travaux du chantier ALIGRO en évitant à coup sûr des problèmes de trafic sur la route cantonale. Nous savons combien les nuisances dues à ce chantier ont perturbé le secteur de la Fenetta, de la Tire et même des quartiers plus éloignés. Encore une fois, soyez-en remerciés.

Malheureusement, à peine la route fermée, des automobilistes ont emprunté un nouvel itinéraire aménagé sauvagement dans le champ jouxtant la route du Madelain sans complaisance pour le propriétaire du champ, mais nous y avons remédié.

Le Conseil communal



La route du Madelain



Votations: informations

2011 et début 2012 ont été marqués par de nombreuses élections et votations. La participation aux votations fédérales du 12 mars 2012 était de 45,10 % pour la Suisse, 48,71 % pour le canton de Fribourg, 51,75 % pour la Sarine et 52,67 % pour Matran. A noter que 92,12 % des votants ont utilisé le vote anticipé. En consultant nos archives, elles n'étaient que 77,4 % pour une votation en 2003.

Le taux de participation aurait pu être plus important si le bureau électoral n'avait pas dû procéder à l'annulation de plusieurs votes car nous rappelons que l'enveloppe de capacité civique doit impérativement être signée. De même, le citoyen qui souhaite voter par la Poste doit s'assurer que son vote parvienne à la commune dans les temps (la case postale de la commune est vidée le samedi). Lors de la dernière votation, plusieurs envois sont parvenus à la commune le mardi, soit deux jours après le scrutin. Il ne pouvait d'ailleurs pas en être autrement sachant qu'ils avaient été postés le vendredi à Fribourg en courrier B !

Enfin, chacun dispose de près de trois semaines pour voter de manière anticipée ou peut le faire personnellement (une personne ne peut pas prendre le vote de son conjoint même s'il est malade ou s'il a eu une urgence !) entre 11h00 et 12h00 le jour de scrutin. Pendant cette période, il n'est juste pas possible de voter le dimanche du scrutin entre 10h00 et 11h00. Et pour les personnes qui se présentent à ce moment-là, il ne sert à rien de s'énerver et d'insulter les scrutateurs, ces derniers ne faisant que respecter les dispositions légales en la matière.

Le Conseil communal

Agglomération de Fribourg

Qu'est-ce que le PA2 ?

Le PA2 est le projet d'Agglomération de deuxième génération de Fribourg. Ce document est un instrument de planification et exprime une vision à long terme. Il coordonne l'urbanisation, la mobilité, le paysage et l'environnement.

Pourquoi le PA2 ?

L'Agglomération de Fribourg, tout en coordonnant son développement, vise un cofinancement de ses mesures de transport via le fond d'infrastructure.

C'est bien un seul et unique instrument de planification de l'urbanisation, de la mobilité et de l'environnement qui doit succéder aux dix plans d'aménagement local (PAL) des communes de l'agglomération de Fribourg.

Avec cette nouvelle vision, il s'agit de :

- faire ensemble ce que chacun ne peut faire seul;
- mener des réflexions stratégiques qui dépassent les limites politico-administratives;
- trouver des objectifs communs qui soient durables.

Urbanisation

L'urbanisation de la région s'appuie sur des objectifs précis. A l'horizon 2030, c'est environ 30'000 habitants supplémentaires et 16'000 emplois nouveaux qui devraient être accueillis dans l'agglomération.

Le PA2, c'est un équilibre entre la transformation du tissu bâti existant (densification) et nouvelles extensions de zones à bâtir.

Mesures de transports

- Un réseau routier hiérarchisé.
- Un réseau ferroviaire ossature du système de transport.
- Un renforcement du réseau structurant de transport public.
- Un développement du réseau piétonnier et cycliste.

Nature et paysage

- Préserver les collines urbaines en tant qu'espaces ouverts ou parcs urbains.
- Maintenir les pénétrations vertes jusqu'au cœur de l'agglomération.
- Créer un parc d'agglomération de la Sarine et de ses affluents pour assurer la continuité et la mise en valeur de l'espace fluvial.
- Préserver les couloirs biologiques sur le territoire de l'agglomération (couloir à faune).
- Maintenir l'espace agricole autour de l'agglomération.

Déposé le 31 décembre 2011, le PA2 est actuellement examiné par la Confédération.

Cours pour les Seniors

Les transports publics vous empruntent ?

Dans ce cours vous pourrez vous familiariser avec les transports publics de votre région, apprendre à utiliser les distributeurs de billets à écran tactile, savoir comment vous sentir en sécurité dans vos déplacements, comprendre le système d'abonnements Frimobil et apprendre à vous orienter dans une gare.

Les cours auront lieu le 29 mai 2012 à Fribourg de 13h30 à 17h00 (en français), à la salle de cours des TPF, rue Louis-d'Affry 2, Fribourg.

Inscription obligatoire jusqu'au 15 mai auprès de:
Pro Senectute Fribourg,
tél. 026 347 12 40, www.fr.pro-senectute.ch
ch. de la Redoute 9, CP 44, 1752 Villars-sur-Glâne.
Participation gratuite!

Cours suivants (inscription possible dès à présent):
À Fribourg: le 12 septembre 2012 (matin en français et après-midi en allemand).



Fenêtres de l'Avent

Pour la première fois cette année la nouvelle commission des loisirs a organisé "Les fenêtres de l'Avent". Une quinzaine de familles ont rendu possible cet événement en décorant leurs fenêtres et en recevant leurs voisins en toute simplicité, le temps d'une soirée. Nous les en remercions et espérons déjà avoir suscité l'envie chez d'autres de participer à une future édition de cet événement.

La commission des loisirs

Cartons du cœur

Chers Habitants de Matran,

"Les petits bonheurs", tel est le titre de la nouvelle rubrique du téléjournal présenté le dimanche soir, sur la RTS! La commune de Matran aurait pu être la vedette de cette rubrique, le 4 décembre 2011. En effet, à l'occasion de la traditionnelle fête de la St-Nicolas, une récolte pour les Cartons du Cœur a été organisée afin de venir en aide aux personnes dans le besoin. Aujourd'hui, la Jeunesse de Matran, société à l'origine de cette démarche, souhaite vivement remercier chacun d'entre vous pour vos généreux dons! Une dizaine de cartons ainsi que de l'argent ont permis, sans nul doute, à quelques familles de passer un Noël plus doux!

À tous, MERCI!

La Société de Jeunesse de Matran

Bibliothèque de l'école de Matran

Notre école compte environ 170 élèves répartis dans huit classes, dont deux d'école enfantine. Les élèves bénéficient d'un cadre propice à un développement harmonieux.

Les enseignants ont souhaité pouvoir occuper une pièce pour donner la possibilité à chaque enfant de lire dans l'univers magique des histoires. La commune nous a proposé d'occuper un local au sous-sol, que nous avons aménagé de manière efficace et chaleureuse. Nous avons aussi fait appel à la population matranaise afin de récolter des livres. Nous avons aussi eu l'agréable surprise d'un soutien financier substantiel de la part d'un particulier et de notre commune.

Chaque enseignant se sent concerné par ce projet et apporte sa contribution. Ainsi, nous pouvons trouver une magnifique fresque murale effectuée patiemment par l'un d'entre nous. Il y a des moments où les enseignants animent ce coin par des lectures.

Nous sommes fiers de nos premiers pas! Néanmoins, nous souhaitons encore vivement améliorer le choix des livres. Dans ce contexte, chaque aide est bienvenue afin d'offrir du rêve à nos élèves. Lire, c'est la possibilité de voyager et de rêver au travers d'histoires et de s'ouvrir à d'autres cultures...

Les enseignants



La nouvelle bibliothèque de l'école

Devoirs surveillés

La commission scolaire de Matran, en collaboration avec le corps enseignant, souhaite mettre à disposition des parents d'élèves une liste d'étudiants disposés à fournir un soutien et un appui scolaire efficaces notamment pour assurer le suivi des devoirs.

Pour ce faire, nous recherchons des étudiants motivés et sérieux.

Idéalement, vous êtes disponible en fin de journée, le mercredi après-midi et peut-être même le week-end. Vous êtes mobile (déplacement possible au domicile de l'élève), vous avez la fibre pédagogique, patient, vous aimez transmettre vos connaissances. Si vous répondez à ce profil, merci de remplir le coupon ci-dessous et de le faire parvenir à la commune de Matran jusqu'au 14 mai 2012.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter directement :

Simon Gabaglio, président de la commission scolaire
Tél : 079 262 55 74

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre inscription et prendrons contact avec vous à partir du 21 mai 2012.

La commission scolaire

Colonie de Matran 2012

Matran Colo se plaît si bien à Bellegarde aux abords de sa magnifique cascade que la colo 2012 se déroulera pour la 4^{ème} année consécutive dans ce merveilleux endroit, du 8 au 14 juillet 2012.

Votre(vos) enfant(s) est(sont) en classe primaire (1P-6P), alors inscrivez-le(s) vite par e-mail en indiquant nom, prénom, adresse, date de naissance, classe et assurance maladie/accident, sans oublier vos coordonnées personnelles. Vous pouvez aussi demander un bulletin d'inscription à Jean-Luc ou à Christophe. Il est également possible d'inviter copains, copines, cousins, cousines à y participer. Les enfants de Matran auront toutefois la priorité jusqu'au 15 avril 2012, après quoi les inscriptions seront acceptées selon l'ordre d'arrivée.

Le départ des cars est fixé au dimanche 8 juillet à 14 h 00 devant la halle de sport de Matran et le retour prévu le samedi 14 juillet vers midi.

Pour tout renseignement complémentaire :

Jean-Luc Schafer, Matran
jeanluc.schafer@axa-ps.ch, tél. 079 507 68 08

Christophe Burrus, Matran
c.burrus@bluewin.ch, tél. 079 669 79 90.

Les organisateurs

Inscription pour les devoirs surveillés

Nom et prénom:.....

Adresse:.....

Date de naissance:.....E-Mail:.....

Tél.: domicile.....Portable.....

Domaine d'études ou profession:.....

Prière de retourner ce bulletin d'inscription à l'administration communale jusqu'au 14 mai 2012.